

Prise de parole Réforme Conservatoire

Depuis 2 ans, circule dans les couloirs des conservatoires des rumeurs au sujet d'une réforme de l'enseignement artistique. Cette réforme des conservatoires a été présentée à nos organisations syndicales lors d'une réunion consultative le 12 octobre 2018 sans concertation préalable, les mettant ainsi devant le fait accompli.

Quel dialogue !!!!! À la vue de l'actualité sociale du moment, il semble que notre gouvernement soit expert en la matière.

Le SNAM-CGT dont le SAMPL-CGT est la branche pour notre région a été le premier à réagir en adressant un courrier dénonçant cette réforme à Mr Riester, ministre de la culture le 22 novembre 2018 ; Courrier demeuré sans réponse à ce jour.

Quel dialogue !!!!! Il est vrai, qu'en 2017, le ministère de la culture et de la communication a perdu la communication, devenant simplement le ministère de la culture !

Quelle n'est pas notre surprise lorsque nous apprenons le lancement officiel de la réforme en novembre et décembre 2019 !

Qu'elle n'est pas notre surprise lorsque nous constatons que des entretiens sont programmés durant ce premier trimestre 2020 avec seulement une vingtaine de conservatoires dans le but de valider cette réforme.

Quel dialogue !!!!! Nous ne pouvons accepter que seulement une vingtaine de conservatoires valide une réforme qui en concerne environ 500 !

- **Non à cette réforme sournoise qui met en péril nos conservatoires en programmant :**

La fin du classement de nos établissements en 3 catégories, CRR, CRD, CRC.

Les conservatoires seraient répartis en seulement 2 catégories, Grade 1 et Grade 2 avec dans tous les cas 2 spécialités obligatoires parmi la musique, la danse et l'art dramatique, mettant ainsi en danger les classes d'art dramatique souvent à faible effectif et les établissements ne possédant qu'une seule spécialité.

- **Non à cette réforme sournoise qui met en péril nos conservatoires en remettant en cause :**

La qualité de notre enseignement avec la généralisation des « parcours personnalisés » qui pourrait entraîner à terme la disparition de certaines disciplines comme par exemple la formation musicale dans certains petits conservatoires. De nombreux postes seraient ainsi supprimés.

De même, la marginalisation du « cursus traditionnel » pourrait transformer les missions des enseignants artistiques et conduirait ainsi à recruter des enseignants non diplômés, contractuels, sans statuts, corvéables à merci.

Notre gouvernement est une fois de plus à la recherche d'économie budgétaire et cible d'ailleurs la fonction publique tout azimut !

- **Non à cette réforme sournoise qui met en péril nos conservatoires en remettant en cause :**

Le cadre national égalitaire pour l'enseignement artistique spécialisé.

Nous exigeons un diplôme national d'un niveau au moins égal au DEM, DEC et DET.

Le transfert de compétence programmé du ministère vers les DRACs provoquera une inégalité territoriale évidente. Le sort de nos conservatoires serait laissé ainsi aux mains de chaque région.

A noter que dans cette réforme on ne parle ni de schéma d'orientation ni de plan de financement. Le désengagement de l'État est bien réel.

Les labels, agréments et habilitations délivrés in vitam aeternam pourraient nuire à la pérennité du niveau d'exigence des établissements d'enseignement.

Nous demandons donc le retrait de cette « réforme des conservatoires » et par la même occasion l'abrogation de la loi sur la transformation de la fonction publique, applicable depuis le 1er janvier et qui ouvre la porte à un recrutement massif de contractuels parfois sous-qualifiés et toujours exploités.

Nous ne voulons pas que l'enseignement artistique spécialisé soit encore sacrifié au nom de nouvelles économies budgétaires.